

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 17 Décembre 2013

Présents : MM. Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE

JP. CULEM, Directeur général

Excusés : Luciano D'ANTONIO, Guiseppe SCINTA (qui entre en séance à 19 h 11 lors de la discussion du point 3), Jean-François HUBERT

Absente : Fanny GODART

Invité : Monsieur G. AUFIERO, représentant l'asbl Sentiers.be (point 3)

La séance publique est ouverte à 18 h 44

I. SEANCE PUBLIQUE

1) Communications de Monsieur le Bourgmestre

Entend les communications de Monsieur le Bourgmestre :

* Le Conseil communal entendra les questions de Monsieur P. PIERART – ce dernier demande le report de ses questions car il doit quitter la séance pour des raisons professionnelles.

* Les questions orales de Mesdames C. DASCOTTE et MM. DOMINGUEZ seront posées en fin de séance publique.

* Le Conseil communal respecte quelques instants de silence à la mémoire de Monsieur Nelson Mandela.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 23 et du 26 Novembre 2013

- Conseil Communal du 23 Novembre 2013

Approuve ce procès-verbal à l'unanimité

- Conseil Communal du 26 Novembre 2013

Le départ de la séance des conseillers communaux a lieu au point 4 (Point supplémentaire déposé par Madame Cécile DASCOTTE - Retrait de la décision du Collège du 20/08/2013), avant l'examen du point 5 (Point supplémentaire déposé par Madame Cécile DASCOTTE - Retrait de la délégation donnée le 03/12/2012).

Monsieur P. PIERART propose l'amendement suivant : « Il est passé au vote sans qu'il soit répondu aux questions de l'opposition. »

Cet amendement est rejeté par 15 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Nancy PIERROT) et 8 voix contre (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca ITALIANO, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE).

Le procès-verbal est adopté par 15 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Nancy PIERROT) et 8 abstentions (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca ITALIANO, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE).

3) Elaboration d'un réseau communal de mobilité douce – Exposé de l'auteur de projet

Entend l'exposé de Monsieur G. AUFIERO, représentant l'asbl Sentiers.be

Monsieur P. PIERART quitte la séance à 18 h 53 et Madame F. ITALIANO quitte la séance à 19 h et ne participent pas au vote.

Monsieur G. SCINTA entre en séance à 19 h 11.

A l'unanimité, marque son accord sur la réalisation complète (1 phase) du réseau communal de mobilité douce.

4) Répartition des subsides 2013 aux sociétés de loisirs et sportives

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : D'accorder aux sociétés de loisirs ci-après les subventions suivantes :

- Vie Féminine	400, 00 €
- Cercle Horticole de Pâturages	600, 00 €
- Ensemble Vocal de Colfontaine	1.000, 00 €
- G.A.L. Colfontaine	750, 00 €
- P.A.C. Colfontaine	750, 00 €
- Formation des Jeunes de l'Ensemble Instrumental	1.000, 00 €
- Ensemble Instrumental de Colfontaine	2.000, 00 €
- L'Orchestre « Blue Swing »	600, 00 €
- Amicale des Pensionnés « Les Leus Ferteyants »	500, 00 €
- Amicale des Pensionnés Socialistes de Wasmes	500, 00 €
- Amicale des Pensionnés Socialistes de Pâturages	500, 00 €
- Equipes Populaires de Colfontaine	150, 00 €
- Maison de Jeunes « La Plate-Forme »	500, 00 €
- Maison de Jeunes « Le Squad »	500, 00 €
- Senior-Amitiés	400, 00 €
- L'Association des Maquettistes de Colfontaine	400, 00 €
- Femmes Prévoyantes Socialistes de Pâturages	550, 00 €
- ASBL « L'A.M.O. – L'ACCUEIL »	500, 00 €
- ASBL "Marcasse et sa Mémoire"	400, 00 €
- ASBL « Centro Culturale Siciliano di Mons-Borinage »	400, 00 €
-ASBL « Yasmi – Life »	500, 00 €
-ASBL « Réserve Naturelle de Marcasse et Alentours »	500, 00 €
- Association de Quartier du Cul du Qu'Vau	350, 00 €
- Patro Notre Dame de Wasmes	400, 00 €
- ASBL A.R.P. de Colfontaine	500, 00 €
- ASBL Turquoise	300, 00 €
- ASBL Carrefour	300, 00 €
- Confrérie Notre Dame de Wasmes	250, 00 €
	<hr/>
	15.500, 00 €

ARTICLE 2 : D'accorder aux sociétés sportives ci-dessous les subventions suivantes :

- Royal Sporting Club de Wasmes	3.000, 00 €
- Royal Standard Club de Pâturages	3.000, 00 €
- A.C.S.A. Colfontaine	1.500, 00 €
- Judo-Club Colfontaine	800, 00 €
- Club de Tir de Pâturages.	500, 00 €

- Kiai Club Colfontaine	1.000, 00 €
- Palette Colfontaine-Flénu	300, 00 €
- F.S. Cotton Club « Matériaux Bellez » Colfontaine	750, 00 €
- Goshin-Jitsu Club	400, 00 €
- Wadoryu Karaté Club Pâturages	400, 00 €
- Société Colombophile « L'Hirondelle du Peuple »	400, 00 €
- A.P.E.C.C. (Amicale Pêche Etang Communal Colfontaine)	500, 00 €
- Société Ornithologique « Le Tarin du Borinage »	300, 00 €
- La Plate-Forme (Mini-Foot)	300, 00 €
- Basket Club Colfontaine	1.500, 00 €
- Cycling Team Colfontaine	850, 00 €
- Corpo de Wasmes	200, 00 €
- ASBL Le Bon Billard du Borinage	450, 00 €
	16.150, 00 €

ARTICLE 3 : De demander à toutes les associations subventionnées de Colfontaine de présenter leur rapport moral justifiant l'emploi des subventions reçues.
De demander en plus à l'Ensemble Instrumental de Colfontaine, au Royal Sporting Club de Wasmes, au Standard Club de Pâturages, au Club A.C.S.A. et au Basket Club Colfontaine de présenter leur comptabilité.

ARTICLE 4 : Les subventions, octroyées aux articles 1 et 2, doivent être utilisées pour le fonctionnement des associations et pour mener des activités conformes à leur objet social

5) IDEA – Assemblée Générale du 18 Décembre 2013

Décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

- d'approuver le plan stratégique 2014-2016 et de l'adresser à l'autorité de Tutelle.

ARTICLE 2 :

- d'approuver les modifications de la composition du Conseil d'Administration, à savoir :
 - la désignation de Madame Sandra GORET, Secrétaire Régionale de la FGTB de Mons-Borinage, en remplacement de Monsieur Alain DE NOOZE, en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'IDEA ;
 - la désignation de Monsieur Xavier DUPONT, Bourgmestre d'Ecaussinnes, en remplacement de Monsieur Marc DE SAINT MOULIN, en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'IDEA.

ARTICLE 3 :

- d'approuver le versement d'un montant de 2,5 €/hab. aux communes associées au sous-secteur III.C par prélèvement sur résultats reportés du sous-secteur III.C. (Câble).

6) IRSIA – Assemblée Générale du 18 Décembre 2013

Approuve à l'unanimité, les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 18 Décembre 2013 de IRSIA, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2013
2. Budget et plan stratégique 2014-2016
3. Invitation des communes à délibérer sur la prorogation de l'intercommunale
4. Proposition de convoquer une AG extraordinaire le mercredi 5 février 2014 pour statuer sur la prorogation de sa durée
5. Attribution du marché public pour la mission de réviseur d'entreprise pour les exercices 2013, 2014 et 2015

7) HYGEA – Assemblée Générale du 19 Décembre 2013

Approuve à l'unanimité le Plan stratégique HYGEA 2014-2016 et l'adresser à l'autorité de Tutelle.

8) Centre Intercommunal de Santé « A. Nazé » – Assemblée Générale du 20 Décembre 2013

Approuve à l'unanimité l'ordre du jour :

- * Plan stratégique arrêté par le Conseil d'Administration
- * Divers

9) Parc Naturel des Hauts-Pays – Assemblée Générale du 30 Décembre 2013

Approuve à l'unanimité l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du PV du 8 juillet 2013
2. Evaluation du plan stratégique 2013
3. Budgets prévisionnels 2014-2015-2016
4. Plan stratégique 2014-2015-2016
5. Désignation du réviseur d'entreprise qui contrôlera les comptes 2013, 2014, 2015 de l'intercommunale PNHP
6. Renouvellement de la commission de gestion
7. Points d'actualité

10) Compte 2011 de la Fabrique d'église Sainte Vierge – Avis

Monsieur O. MATHIEU quitte la séance à 19 h 38 et ne participe pas au vote des points 10, 11, 12, 13 14, et 15.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2011 de la Fabrique d'église Sainte Vierge, lequel se solde par un excédent de 14.306,71€ avec une intervention communale de 22.907,99€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Sainte Vierge	26.927,64€	12.620,93€	14.306,71€

11) Compte 2012 de la Fabrique d'église Sainte Vierge – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2012 de la Fabrique d'église Sainte Vierge, lequel se solde par un excédent de 19.800,91€ avec une intervention communale de 21.755,48€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Sainte Vierge	36.609,36€	16.808,45€	19.800,91€

12) Fabrique d'église Sainte Vierge – Budget 2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'église Sainte Vierge en équilibre à 28.248,20€ avec intervention communale de 16.335,96€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Interv.communale</u>
Sainte Vierge	28.248,20€	28.248,20€	16.335,96€

13) Fabrique d'église Sainte Vierge – Budget 2014 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le budget 2014 de la Fabrique d'église Sainte Vierge en équilibre à 27.130,70€ avec intervention communale de 15.729,88€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Interv.communale</u>
Sainte Vierge	27.130,70€	27.130,70€	15.729,88€

14) Fabrique d'église Saint-François – Budget 2014 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le budget 2014 de la Fabrique d'église Saint-François en équilibre à 39.585,49€ avec intervention communale de 30.038,55€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Interv. communale</u>
Saint-François	39.585,49€	39.585,49€	30.038,55€

15) Fabrique d'église Saint-Michel – Modification budgétaire n°1/2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification budgétaire n°1/2013 de la Fabrique d'église Saint-Michel qui demande une augmentation de l'intervention communale pour l'exercice 2013 (35.444,98€) mais qui respecte la balise financière globale.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
D'après budget initial :	36.730,00	36.730,00	0,00
Augmentation de crédits :	4.542,10	4.542,10	0,00
Diminution de crédits :	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat :	41.272,10	41.272,10	0,00

16) Approbation du Budget 2014 de la Régie Communale Ordinaire-ADL

Monsieur O. MATHIEU rentre en séance à 19 h 43.

Monsieur G. LIVOLSI quitte la séance de 19 h 43 à 19 h 45.

Par 16 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Nancy PIERROT) et 6 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve le budget 2014 de la régie communale ordinaire ADL selon les prévisions de recettes et de dépenses reprises ci-dessous :

	<u>BUDGET</u>	
	<u>2014</u>	
	<u>I. DEPENSES</u>	
	2013	2014
Dépenses		
<u>Personnel</u>		
Frais de personnel affecté à l'ADL	112.660,08 €	117.607 €

Sous-total	112.660,08 €	117.607 €
Fonctionnement		
Frais de déplacement	500 €	500 €
Formations/séminaires	200 €	200 €
Représentation/réception	200 €	200 €
Frais administratifs et publications	400 €	400 €
SOUS-TOTAL	1.300 €	1.300 €
Dépenses liées aux actions		
axe 1 : Développement et animation du tissu commercial local	1.000 €	1.000 €
axe 2 : Stimulation de l'esprit d'entreprise et soutien à la création d'entreprise	2.500 €	2.500 €
axe 3 : Insertion socio-professionnelle du public fragilisé	5.000 €	5.000 €
axe 4 : Amélioration de l'image de marque et de l'attractivité	1.000 €	1.000 €
axe 5 : Sensibilisation au développement durable	1.000 €	1.000 €
SOUS-TOTAL	10.500 €	10.500 €
TOTAL DEPENSES	124.460,08 €	129.407 €
II. RECETTES		
Recettes		
Subvention de la Région Wallonne	67.312,70 €	67.312 €
Participation de l'AC de Colfontaine	57.147,38 €	62.095 €
% participation AC/RW	45%	91%
SOUS-TOTAL	124.460,08 €	129.407 €
TOTAL RECETTES	124.460,08 €	129.407 €

17) CAS – Budget 2014 – Approbation

Monsieur G. NINFA quitte la séance définitivement à 19 h 48
Madame S. MURATORE quitte la séance définitivement à 19 h 51
Monsieur F. COLLETTE quitte la séance de 19 h 56 à 19 h 48.

Par 14 voix pour (Luc LEFEBVRE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Nancy PIERROT, Michaël CHEVALIER) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le service ordinaire du budget 2014 du CAS de Colfontaine avec une intervention communale de 2.545.905,00€ selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Interv.communale</u>
	8.978.326,85€	8.978.326,85€	2.545.905,00€

ARTICLE 2 : D'approuver le service extraordinaire du budget 2014 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
	569.492,82€	548.200,00€	21.292,82€

18) Modification de la délégation donnée au collège en matière de personnel

Madame C. DASCOTTE dépose l'amendement suivant : Après le mot licenciement « excepté pour les licenciements collectifs, c'est-à-dire de plus de 2 personnes simultanément ou plus ».

Cet amendement est rejeté par 14 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Nancy PIERROT) et 6 voix contre (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE)

Par 14 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Nancy PIERROT) et 6 voix contre (Maria-

Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) décide :

ARTICLE 1 : De revoir l'article 1 de sa délibération du 03/12/2012 ;

ARTICLE 2 : En application de l'article L 1213/1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation d'autoriser la délégation au Collège Communal des désignations de personnel stagiaire, contractuel et temporaire ainsi que leur licenciement, sauf en ce qui concerne :

les docteurs en médecine, chirurgie, accouchement et les docteurs en médecine vétérinaire auxquels il confie des fonctions spéciales dans l'intérêt de la Commune et les membres du personnel enseignant ;

ARTICLE 3 : En application de l'article L 1232/6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, autorise la délégation au Collège Communal du pouvoir d'accorder des concessions de sépultures ou de columbariums dans les cimetières communaux

ARTICLE 4 : En application de l'article L 1222/3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, autorise la délégation au Collège Communal du pouvoir de choisir le mode de passation de marchés et de travaux, de fournitures ou de services, et d'en fixer les conditions pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la Commune dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

19) Rapport fait par le Collège Communal sur les activités de la Commune en vertu des articles L 1122-1123 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Information

Prend connaissance du rapport fait par le Collège Communal sur les activités de la Commune

20) Budget communal de l'exercice 2014 – Service ordinaire et extraordinaire – Adoption

Monsieur JF. LACOMBLET quitte la séance de 20 h 25 à 20 h 27.

Madame F. LELEUX quitte définitivement la séance à 20 h 27.

Monsieur P. PIERART rentre en séance à 20 h 58.

Par 13 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Philippe SCUTNAIRE, Mathieu MESSIN, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Nancy PIERROT, Michaël CHEVALIER) et 6 voix contre (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) décide :

ARTICLE 1 : D'adopter le service ordinaire du budget 2014 selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Exercice propre :	24.223.906,00	24.217.205,69	6.700,31
Exercices antérieurs :	2.913.706,20	342.704,99	2.571.001,21
Prélèvement :	/	/	/
Résultat global :	27.137.612,20	24.559.910,68	2.577.701,52

ARTICLE 2 : D'adopter le service extraordinaire du budget 2014 selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Exercice propre :	3.996.000,00	3.996.000,00	0,00
Exercices antérieurs :	3.847.480,07	100.000,00	3.747.480,07
Prélèvement :	/	/	/
Résultat global :	7.843.480,07	4.096.000,00	3.747.480,07

ARTICLE 4 : De doter la Zone de Police Boraine d'une intervention de 2.549.583,88€ pour l'exercice 2014 ;

21) Questions orales

* Entend la question orale de Madame C. DASCOTTE

Madame C. DASCOTTE constate que des enseignants se plaignent de n'avoir pas encore reçu les commandes de livres et manuels scolaires effectuées en juin pour la rentrée de septembre 2013. Le budget photocopies serait aussi largement entamé alors que ce trimestre est écoulé. Elle en demande les raisons et comment il est envisagé de débloquer la situation.

Monsieur F. COLLETTE répond que pour mémoire, le Conseil communal du 18/12/2012 avait décidé de s'affilier à la centrale de marché de la Province (dont notamment la fourniture de manuels scolaires).

Le Collège communal en sa séance du 12/03/2013, a désigné la firme Scientia pour la fourniture des manuels scolaires (rattachement au marché de la Province de Hainaut).

Dans le courant du mois de juillet 2013, les bons de commande sont envoyés sous courrier simple à la Firme Scientia.

N'ayant aucun retour de leur part, le service prend contact avec la firme, qui déclare n'avoir rien reçu aucun bon de commande de notre administration. Nous éditons alors les bons de commande et les envoyons à nouveau, par envoi recommandé avec accusé de réception. Le numéro d'attribution de la poste nous permet de suivre le cheminement de ce courrier, qui est déposé en date du 22/08/2013.

Nouveau contact avec la firme qui affirme toujours n'avoir rien reçu (bien que le suivi du courrier sur le site internet de la poste atteste du contraire).

Une employée du service « enseignement » s'est alors rendue sur place et a remis pour la troisième fois les bons de commande, en faisant signer sur place un accusé de réception. Les livraisons n'intervenant toujours pas, nous leur adressons deux mails (auxquels ils ne donnent aucune suite). Nous prenons contact à plusieurs reprises. Ils nous donnent des délais de livraison qui ne sont pas honorés pour finir par nous avouer, après moult contacts, qu'ils ne nous livreront pas car notre administration n'aurait pas honoré certaines factures. Le détail de celles-ci leur est demandé. Avec insistance, ils nous transmettent les informations. Le service « finances » a entretemps payé une partie de celles-ci (quand ils disposaient du crédit nécessaire).

Le Collège du 12/11/2013 a décidé d'établir un PV de carence et de signifier la mise en demeure d'exécuter le marché, conformément à ce que prévoit la législation en matière de marché public en cas de non-exécution du marché.

Le délai entre la remise des bons et la décision de dresser un PV de carence s'explique par le fait que Scientia a à diverses reprises affirmé que les commandes allaient nous parvenir avant de finalement nous communiquer sa volonté de ne pas livrer.

Il est évident que depuis le début de l'année scolaire, ce retard cause des dégâts pédagogiques. Par ailleurs, le budget prévoit un crédit dans le cadre de l'enseignement différencié et il sera procédé à une commande à un autre fournisseur.

Les premières victimes de cette situation sont évidemment les enfants et les enseignants. Madame C. DASCOTTE remarque que l'on verra quand les manuels arriveront.

* Entend la question orale de Madame MM. DOMINGUEZ

Madame DOMINGUEZ constate qu'en date du 23/10/2013, le Collège communal notifie à la Firme Laurenty l'attribution du marché de services pour l'entretien des bâtiments patrimoniaux et que la notification rend le contrat exécutoire

A ce jour, les PV du Collège arrêtés au 02/12/2013 ne me permettent pas de connaître le devenir de ce contrat passé entre l'administration communale et la firme à qui le marché a été attribué et notifié.

Madame DOMINGUEZ demande d'apporter quelques éclaircissements aux conseillers communaux concernant :

- La ou les suite(s) donnée(s) par l'administration communale et la firme Laurenty à la notification d'attribution de marché.
- La pénalité réclamée ou qui serait réclamée par la firme Laurenty .

Monsieur L. LEFEBVRE reprend quelques rétroactes de cette procédure. Le Collège communal a retiré la décision d'attribution du marché le 27/11/2013. Jusqu'à présent, la firme Laurenty n'a rien sollicité. Monsieur L. LEFEBVRE donne lecture de la lettre de retrait d'attribution adressée à cette société. A ce jour, Laurenty n'a demandé aucune indemnité. Elle pourrait réclamer au maximum 10 % du marché à savoir 38.643 €. Pour Madame MM. DOMINGUEZ, il doit y avoir des demandes de dommages et intérêts émanant de la société et Monsieur P. PIERART estime qu'il vaut mieux utiliser les termes de résiliation de contrat.

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 21 h 13

Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 21 h 30.

Directeur général,

JP. CULEM

Le Bourgmestre f.f.-Président,

L. LEFEBVRE